



## Procès-verbal de la réunion

### du Conseil municipal du mercredi 6 janvier 2021

Date de convocation: **30/12/2020**

L'an 2021, le 6 janvier à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de **MAULÉVRIER** (Maine-et-Loire) légalement convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes communale, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire.

#### Étaient présents :

M. HERVE Dominique, **Maire**, Mme GUILLOTEAU Mélanie, M. TOUZÉ Didier, Mme OUVRARD Stéphaney, M. LANDREAU Pascal, **Adjoint**, M. WIRTZ Régis, M. BAUDRY Jacques, Mme BONALY Chantal, M. FORTIN Bruno, M. FONTENEAU Vianney, M. COUTOLLEAU Raphaël, M. HELARD Yannick, Mme FERCHAUD Claudine, M. CHOTARD Sébastien, Mme BERAULT Nadège, Mme BAUDOUIN Soutsakhone, Mme FUCHÉ Catherine , Mr Laurent AUDOUIT, Mme SUIRE Nathalie, Mme DECÔTIS Delphine, Mme Odile CHIRON, Mme Emilie GODIN, **Conseillers municipaux.**

#### Absents excusés et représentés :

#### Absents excusés et non représentés :

Mr Xavier COUTANT

Secrétaire de séance : Nadège BERAULT

#### Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 22

Représentés :

Votants : 22(dont 0 pouvoir).

Constatant que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h.

## 1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 décembre 2020 transmis à l'ensemble des membres ne faisant l'objet d'aucune remarque, observations ou demandes de modifications particulières, **est adopté à l'unanimité et tel que proposé.**

## 2. PRESENTATION DU PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL)

Monsieur le Maire a présenté le Plan Climat air Energie Territorial. L'Agglomération du Choletais élabore son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui a pour vocation d'engager le territoire dans une démarche de transition énergétique. Le PCAET est un document-cadre de la politique énergétique et climatique menée par les intercommunalités, dont les finalités sont la lutte contre le changement climatique, la sobriété énergétique et la qualité de l'air, dans la logique des décisions internationales, européennes et nationales de la France.

Les conseillers municipaux sont invités à consulter ce document, et à répondre au sondage disponible sur le site de l'ADC, de la commune ou sur Intramuros.

## 3. PRESENTATION DU TABLEAU « PROSPECTIVES ET DEVELOPPEMENT » - PROJETS DE LA MUNICIPALITE

En septembre 2020, une réunion des élus avait permis de recenser les projets de la municipalité.

Il est présenté le tableau correspondant, en projetant annuellement, de 2021 à 2026, les projets à étudier.

Les membres du conseil municipal prennent acte de cette présentation.

## 4. PROJET « VILLAGE SANTE » : ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET INFORMATIONS

Il est proposé aux membres du conseil municipal, une étude sur l'évolution du parcours de soins et l'accueil de professionnels de santé sur la commune, et notamment la construction d'un « village Santé ».

Le Conseil départemental, contacté à ce sujet, propose son accompagnement dans ce projet en partenariat avec le CAUE (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement)

Aussi, afin d'échanger sur ce thème important, il est proposé une première réunion avec certains professionnels de santé de la commune, le Jeudi 4 février 2020 à 19h.

Si l'intérêt d'adhérer à ce projet est collectif, d'autres réunions élargies seront organisées avec l'ensemble des professionnels de santé de la collectivité, et avec des praticiens souhaitant une installation sur la commune.

## 5. PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DU PERSONNEL COMMUNAL

Il est présenté aux membres du conseil municipal, l'organisation administrative des services.

41 agents évoluent au sein de la collectivité dont 30 titulaires de la Fonction Publique Territoriale et 11 contractuels. Actuellement l'organigramme est composé de 3 « pôles » :

Le pôle « administratif » - Responsable : G. MORILLON (9 agents y compris ASVP et bibliothèque)

Le pôle « technique » - Responsable : JM ABELLARD (12 agents y compris ASEMS de l'école et entretien ménager)

Le pôle « enfance » - Responsables : D. CHEMINEAU (APS et CLSH) et C. COURJAULT (Multi accueil) (20 agents)

## 6. RESSOURCES HUMAINES (Dél 2021-01-01) - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES

L'organisation des services doit reposer sur un règlement intérieur. Ce document reprenant les droits et obligations des agents, du fonctionnement général, et des règles internes.

C'est pourquoi dès septembre, les services ont travaillé à l'élaboration de ce règlement.

Proposé en Comité technique, il a reçu un avis favorable pour une mise en place après approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** le règlement intérieur du personnel de la Commune de Maulévrier à compter du 7 janvier 2021.

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services, en ce qui les concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

## 7. RESSOURCES HUMAINES (Dél 2021-01-02) - GRATIFICATION A VERSER AUX STAGIAIRES

Des stagiaires peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois, consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire ou universitaire, dans ce cas, les textes définissent le taux de gratification minimum.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires accueillis au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCORDE** aux stagiaires (hors stage d'observation) une gratification, même quand cela n'est pas obligatoire. Le tuteur devra définir le montant par semaine (entre 0 et 40€)
- **AUTORISE** le maire à signer l'ordre de versement des gratifications ;
- **INSCRIT** les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 12, article 6413.

## 8. RESSOURCES HUMAINES (Dél 2021-01-03) - CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET

Il a été nécessaire de réfléchir au reclassement professionnel d'un agent, suite à des problèmes de santé. Après étude des besoins de la collectivité, et des missions pouvant être confiées à cet agent, un poste d'agent de surveillance de la voie publique a été proposé et soumis à la médecine du travail et le comité médical.

Au vu de l'avis favorable de la médecine du travail, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique pour un temps de travail de 35h, et la fermeture du poste occupé sur les précédentes missions de l'agent, soit « adjoint d'animation »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** la création d'un poste d'adjoint technique territorial
- **AUTORISE** la fermeture du poste d'adjoint d'animation
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois.

## 9. RESSOURCES HUMAINES (Dél 2021-01-04) - ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRES »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 5 février 2020, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Insurance (Porteur du risque non-vie), via les sociétés COLLECTEAM et YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres). Et considérant les taux proposés :

Statut des agents	Collectivités - 121 agents	Collectivités + 120 agents
agents CNRACL	<b>4,40 %</b>	<b>4,40 %</b>
agents IRCANTEC	<b>1,15 %</b>	<b>1,15 %</b>

**Base de prime** : L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. (Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2021. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2022 et 2023 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2021 et 2022, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe sans couverture des charges patronales.

## 10. RESSOURCES HUMAINES (Dél 2021-01-05) - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE MAULEVRIER AU PROFIT DE L'OFFICE DU TOURISME DU CHOLETAIS POUR L'ANNEE 2021

La commune de Maulévrier met à disposition de l'Office du Tourisme du Choletais, un fonctionnaire territorial, en vue d'exercer les fonctions d'agent en charge de la promotion touristique, à raison d'un forfait annuel de 194 heures, pour l'année 2021.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la convention de mise à disposition inhérente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

➤ **ACCEPTE** de passer une convention de mise à disposition de l'Office du Tourisme du Choletais, d'un agent de la commune de Maulévrier, à raison d'un forfait annuel de 194 heures pour l'année 2021.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## 11. RECRUTEMENT DE MONSIEUR PIERRE FUYARD, DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Suite au prochain départ en retraite de Jean-Michel ABELLARD, Monsieur Pierre FUYARD est nommé sur le poste de Directeur des Services Techniques à compter du 1er mars 2021.

Mr FUYARD est depuis 2008 Directeur des Services Techniques de Mauléon et dirige une équipe composée de 30 agents. Il est prévu au cours du mois de février, quelques jours de passation avec Jean-Michel ABELLARD.

**12. FINANCES (Dél 2021-01-06) - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF DE 2020**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE D'AUTORISER** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020 (hors remboursement de la dette) conformément à l'article L1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Locales) :

	1641 - Remboursement capital Prêts	47.500,00 €
(Charte de qualité)	20422 -Subvention bâtiments et installations	1.625,00 €
Opération n°17 "Gros travaux terrains football"	2135 - Agencement et aménagement	840,00 €
	2312 – Travaux terrains	1.250,00 €
Opération n°18 "Site classé parc Oriental"	21318 – Autres constructions	3.000,00 €
Opération n° 19 "Eglise et Clocher"	2031 – Frais d'étude	5.000,00 €
	2135 – Agencement et aménagement	24.000,00 €
Opération n° 22 "Gros travaux de voirie"	2151 – Réseaux de voirie	92.800.00 €
	2152 – Installation de voirie	4.200,00 €
Opération n° 24 "Réseaux et éclairages publics"	2041582 - Subventions d'équipements versées	16.250,00 €
Opération n° 25 " Bâtiments communaux"	2135 - Agencement et aménagement	26.500,00 €
Opération n° 27 "Aménagement cimetière"	2128 - Autres aménagements	1 050,00 €
Opération n° 28 " Embellissement agglomération"	2128 - Autres aménagements	6.800,00 €
Opération n° 30 "Foulques Nerra"	2188 - Acquisitions diverses	1 300,00 €
Opération n° 32 "Salle des Sports"	2135 - Agencement et aménagement	11.500,00 €
Opération n° 33 "Ateliers municipaux"	2188 - Immobilisations corporelles	1.800,00 €
Opération n° 35 "Ecole Victor Hugo"	2135 - Agencement et aménagement	500,00 €
Opération n° 36 "Salles des Fêtes"	2135 - Agencement et aménagement	24.900,00 €
Opération n° 38 "Restaurant scolaire"	2135 - Agencement et aménagement	6.400,00 €
	2184 - Mobilier	2.500,00 €
Opération n° 39 "Parking Camping-Car"	2128 - Autres aménagements	1.500,00 €

Opération n° 41 « Aménagement sécurité Centre bourg »	2135 - Agencement et aménagement	107.750,00 €
Opération n° 50 "Achat matériel administratif"	2183 – Matériels de bureau	750,00 €
	2184 – Mobilier	250,00 €
Opération n° 51 "Achat matériel service technique"	2182 – Matériel de transport	17.750,00 €
	2188 - Immobilisations corporelles	4.125,00 €
Opération n° 55 « Cynodrome »	2188 - Immobilisations corporelles	1.250,00 €

### 13. FINANCES (Dél 2021-01-07) - DÉCISION MODIFICATIVE N°7 DU BUDGET PRIMITIF - DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEUR

Afin d'ajuster la ligne comptable concernant le dégrèvement aux Jeunes Agriculteurs, le conseil municipal est appelé à approuver la décision Modificative n° 7 du budget primitif 2020

#### Dépenses de fonctionnement :

7391171 – Dégrèvement de taxe foncière	+ 125,00 €
7391172 – Dégrèvement de taxe habitation	- 125,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE** la décision modificative n° 7 du budget primitif 2020 comme énoncé précédemment.

### 14. URBANISME (Dél 2021-01-08) - RETROCESSION « VIABIMMO/COMMUNE DE MAULEVRIER » DE LA VOIRIE, DES ESPACES COMMUNS ET DES RESEAUX DU LOTISSEMENT « LE PARC DU TORII »

La SARL VIABIMMO, lotisseur, représentée par Mr GUIMONT Nicolas et domiciliée 16 rue de la Source à Saint Paul du Bois (49310), a aménagé un lotissement à usage d'habitations de 10 lots, dénommé « Le Parc du Torii » situé rue Alphonse De Lamartine à Maulévrier dont les parcelles sont cadastrées D382 et D386 pour 6315 m<sup>2</sup>.

Une convention a été établie entre la SARL VIABIMMO et la Commune de Maulévrier afin de prévoir le transfert de la totalité des équipements communs (voirie, espace vert, réseaux) dans le domaine public communal, dès que les travaux auront été achevés et acceptés par les parties.

Les travaux sont à ce jour totalement achevés, le Conseil Municipal doit délibérer pour accepter la rétrocession de la voirie, des espaces communs et des réseaux de ce lotissement.

Après rétrocession à la commune, les équipements communs seront classés dans le domaine public communal et un procès-verbal de transfert sera ensuite rédigé à l'encontre de l'Agglomération du Choletais pour transférer les réseaux d'assainissement.

Il est précisé que la rétrocession se fera à l'euro symbolique et qu'elle se réalisera sous la forme d'un acte notarié à la charge du lotisseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

➤ **ACCEPTÉ** la rétrocession à l'euro symbolique de l'ensemble de la voirie, des espaces communs et des réseaux du lotissement " Le Parc du Torii ".

➤ **DÉCIDE** le classement dans le domaine public communal de l'ensemble de la voirie, des espaces communs et des réseaux du lotissement " Le Parc du Torii " après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune de Maulévrier.

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'établir un PV de transfert, à l'Agglomération du Choletais, des réseaux d'assainissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à authentifier l'acte notarié conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## 15. URBANISME (Dél 2021-01-09) CESSION DE LA PARCELLE AH 379 DE 9M<sup>2</sup> - ZA LA FROMENTINIÈRE AU PROFIT DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS AU TITRE D'UNE RÉGULARISATION FONCIÈRE

Compétente en matière de développement économique, l'Agglomération du Choletais (AdC) assurant la vente du foncier dans les zones d'activités, doit préalablement devenir propriétaire du foncier correspondant.

L'Agglomération du Choletais informe la municipalité de la nécessité d'effectuer un transfert du foncier entre la commune de Maulévrier et l'AdC.

L'AdC propose à la commune de lui céder pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section AH n° 379 située au lieu-dit « La Fromentinière » à Maulévrier zone 1 AUy au PLU de la commune, d'une superficie estimée par les services de l'AdC à 9 m<sup>2</sup>, étant précisé que les frais de bornage et de notaire seront supportés par l'AdC.

Il s'agit d'un terrain nu et libre d'occupation.

Vu l'avis favorable émis par le Domaine sur cette cession à l'euro symbolique,

Considérant que la parcelle n'a pas vocation à rester dans le patrimoine de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la cession pour l'euro symbolique au profit de l'Agglomération du Choletais de la parcelle cadastrée section AH n° 379 située au lieu-dit « La Fromentinière » à Maulévrier zone 1 AUy au PLU de la commune, d'une superficie estimée par les services de l'AdC à 9 m<sup>2</sup>, étant précisé que les frais de notaire seront supportés par l'AdC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la cession.

## 16. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

**Patrimoine bâti** : présentation par Mme Mélanie GUILLOTEAU, Adjointe au Maire

La commission s'est réunie le 21 décembre 2020. Ont été évoqués les points suivants :

### **Restaurant Scolaire :**

- Rencontre, le 10.12.2020 avec Mr Torre (Entreprise Bénard grandes cuisines-blanchisserie, au Plessis Grammoire) afin d'avoir un avis et un devis complet pour résoudre le problème de chaleur dans la partie froide de la cuisine. (Problème datant de la construction du bâtiment). Mr Torre note dans l'ensemble que ce bâtiment est bien conçu, mais il remarque toutefois un problème de ventilation au niveau de la pièce où se trouvent les armoires frigorifiques.

**Rencontre équipe paroissiale, le 21.12.2020** : En lien avec la vente de la salle du cercle et les besoins repérés pour l'utilisation du presbytère.

### **Association « Les Amis de Notre-Dame » : point avec l'association sur les différents calvaires**

- Chapelle de Toutes-Aides. Travaux nécessaire suite à une fuite  
- Chapelle Recouvrance. L'association souhaite pouvoir y installer de l'électricité, des spots solaires afin que la chapelle soit mise en valeur. Nous devons nous assurer de la faisabilité par rapport à la sécurité voirie. Concernant la signalétique par rapport à cette chapelle, Mr Gaborit est d'accord pour qu'on utilise son support. L'Assemblée Générale est prévue le 23 Janvier 2021.

### **Mémorial :**

- Rendez-vous le 04.12.2020 avec l'entreprise Boissinot puis le 11.12.2020 avec Mr Bérault, afin d'avoir des devis comparatifs pour effectuer les différents travaux nécessaires avant l'ouverture du mémorial. (Chauffage, électricité, ...)

### **Logement Rue Bazin :**

- J'ai été interpellé par Mme Merlière, pour un problème important de moisissure sur ce logement, en raison de la VMC cassée depuis un mois. (Humidité importante constatée). Problème également par rapport au volet ainsi qu'une pièce de chaudière est à changer.

**Labels :** - cité de caractère - église accueillante (Dossier suivi par Mr Coutolleau)

### **Informations diverses :**

- Renouvellement contrat de Jean-François (peintre), à partir du 04/01/2021.
- Commission sécurité à la sous-préfecture : mercredi 13 janvier à 15h30, pour le dossier du Collège Daniel Brottier.
- Prochaine réunion commission, le lundi 25 janvier à 18h30, en Mairie.

<b>Aménagement de l'espace :</b> présentation par M. Didier TOUZÉ, Adjoint au Maire
---

La commission s'est réunie le 19 décembre 2020. Ont été évoqués les points suivants :

### **Parking vélo Mairie**

- Choix des supports satisfaisant.
  - Voir avec le futur abri si les emplacements sont bons et s'il faut un peu plus de place.
  - Signaler avec une bande réfléchissante le premier support.
  - Supprimer les panneaux de l'entrée du parking.
- Réflexions sur l'organisation du parking du collège :

- Réservation de quelques places pour la mairie (personnel, visiteurs)
- Réorganisation des emplacements du fond
- Marquage au sol de l'emplacement scooter

### **Fresque :**

- Tout effacer et repeindre l'ensemble avec une couleur de fond neutre unie.
- Dessiner quelques éléments de décor ou poser des grandes photos en rapport avec l'ambiance du Parc Oriental (Branche de cerisier fleurie, Bonsaï, Lanterne, Torii, Koï, Bambou, Feuille d'érable,...).
- Protéger contre les graffitis.
- Peindre les gardes corps métalliques rouillés.

### **Pergola :**

- Construction d'une pergola métallique en 3 parties distinctes pour laisser le soleil éclairer la rampe d'accès et alléger l'ensemble.
- Palisser les glycines déjà en place.
- Supprimer les grands bambous.

### **Signalétique :**

- Indiquer le Parc Oriental vers la gauche en sortant du tunnel.
- Supprimer tous les panneaux « Centre Expo ».
- En face de l'entrée du Parc, indiquer « Potager du Château COLBERT » et « Toilettes ».
- A Droite de l'entrée du Parc, indiquer sur le mât du lampadaire « Toilettes 30m »
- Au pied de l'escalier du parking du collège, indiquer « Potager du Château COLBERT » et « Toilettes 10m »

### **Parking camping-car :**

- Réserver l'espace imaginé pour le pique-nique aux stationnements camping-car.
- Permettre le stationnement voiture sur la grande surface en sablon (placeurs bénévoles du Parc).
- Créer un cheminement piétonnier pour rejoindre l'entrée du Parc par le fond de l'aire camping-car puis du côté sud du bassin jusqu'au parking.
- Indiquer la sortie obligatoire pour tous les véhicules par la rue Stofflet.
- Mettre des animaux (moutons et chèvres) sur le fond de l'espace en herbe.
- Voir pour ajouter des tables de pique-nique parmi les plantations de fruitiers.
- Reprendre la voirie de sortie vers la rue Stofflet (reprofilage et surfaçage, déplacement de la barrière).

### **Lotissement du Val de Moine :**

- Reprise totale de la voirie dans le petit passage et sur le trottoir abîmé. Création d'un parking central en conservant tous les arbres et en plantant des arbustes sur les espaces en forme de demi-cercle de chaque bout.

## **Vie sociale et éducative** : présentation par Mme Stéphanie OUVRARD

Lors de la commission « vie sociale et éducative » qui s'est réunie le 12 décembre 2020, il a été évoqué les éléments suivants :

### **Point sur les écoles** : Ecole St Joseph et Victor HUGO

- Le 18 Décembre : Le déplacement du père Noël s'est très bien passé, un très bon accueil des 2 écoles. Les enfants de Victor Hugo ont chanté des chants de Noël.

### **Conseil municipal des enfants** : Prochaine réunion programmée le samedi 16 janvier à 10h.

Le but est de présenter les différents choix des enfants et de définir la faisabilité dans le temps restant avant fin juin. Objectif : réaliser 2 projets.

### **Chocolats de Noël** :

Suite aux contraintes sanitaires nous n'avons pas pu nous déplacer à la maison de retraite mais Odile a pu déposer les Chocolats de Noël le mardi 15 décembre. Nous avons également récupéré des dessins et des décorations pour les résidents de la maison de retraite. Ils ont été déposés le 19 décembre. Les enfants ont vraiment bien travaillé et joué le jeu. Cela a été très apprécié par la maison de retraite.

### **Pâques** : Lundi 5 Avril 2021

- Commande des œufs de Pâques fait début décembre. C'est le CME qui nous proposera sous quelle forme nous pouvons prévoir la chasse aux œufs.

### **APERS** :

- Le but est que tous les enfants des 2 écoles reviennent à l'APERS déjeuner dès que la situation le permettra.

Pour rappel : Ecole VICTOR HUGO -> APERS = 370 ML et Ecole ST JOSEPH -> APERS = 135 ML

- Nous sommes en train de revoir l'organisation des trajets du midi. A la demande de l'APERS et de l'école VICTOR HUGO, nous allons sécuriser la rue Cossin de Belletouche. (Vu avec Mr Touzé)

- Suite au manque de personnel, nous envisageons d'établir une liste de bénévoles pour la rentrée de Septembre. (Voir Intramuros, site internet avec inscription à la mairie).

- Prochaine réunion le samedi 23 Janvier à 10H

## **Vie associative culturelle** : présentation par M. Pascal LANDREAU, Adjoint au Maire

La commission s'est réunie le 22 décembre 2020. Ont été évoqués les points suivants :

### **Notre Miss Pays de la Loire Julie Tagliavaca** : Quelques nouvelles

**Lettres réponses du Père Noël** : 76 réponses de formulées, aux enfants de Maulévrier, mais aussi du secteur et même plus...

**Décoration de Noël** : Retrait à compter du 11 Janvier, et réflexion en cours pour l'an prochain.

**Communication** : Mise à jour site internet

**Subventions aux Associations Sportives et Culturelles** : Retour du travail de la commission

## **17 – INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES**

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement exercice 2019

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable exercice 2019

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau gestion des déchets exercice 2019

## **18 – DERNIÈRES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Décisions prises par le maire :

- décision 2020-40 Convention d'occupation de la parcelle communale AI767 Mr PINEL à titre onéreux
- décision 2020-41 Convention d'occupation de la parcelle communale AI767 M. BODET à titre onéreux
- décision 2020-42 Convention d'occupation de la parcelle communale D1044 M. BODET à titre onéreux

**Prochaine séance du Conseil municipal** : mercredi 3 Février 2021 à 20 H

Fin de séance : 22h15